

261.83

E34

v.288

1938

v.288

1938



Bibliothèque Nationale du Québec

# Lettre pastorale collective

DE SON ÉMINENCE LE CARDINAL ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC  
ET DE LEURS EXCELLENCES LES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES  
DE LA PROVINCE CIVILE DE QUÉBEC

sur

## LE PROBLÈME RURAL

AU REGARD DE LA DOCTRINE SOCIALE DE L'ÉGLISE

H N  
31  
E 34  
4,288  
1938

NOUS, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE,  
ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE LA PROVINCE CIVILE DE QUÉBEC,

*Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et à tous les fidèles de Nos diocèses, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.*

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

1. L'encyclique *Divini Redemptoris*, qu'adressait au monde, il y a quelques mois, le Souverain Pontife glorieusement et, pourrait-on ajouter, miraculeusement régnant, Sa Sainteté le Pape réitère la déclaration déjà faite dans la lettre *Quadragesimo anno* (n. 37): « L'organisme économique et social sera sainement constitué et atteindra sa fin alors seulement qu'il procurera à tous et à chacun de ses membres tous les biens que les ressources de la nature et de l'industrie, ainsi que l'organisation vraiment sociale de la vie économique, ont le moyen de leur procurer. Ces biens doivent être assez abondants pour satisfaire aux besoins d'une honnête subsistance et pour élever les hommes à ce degré d'aisance et de culture qui, pourvu qu'on en use sagement, ne met pas obstacle à la vertu, mais, au contraire, en facilite singulièrement l'exercice. »

Le Saint-Père veut que tous les catholiques s'emploient à étudier et à répandre la doctrine sociale de l'Église, dont il vient en ces quelques mots de définir l'objet<sup>1</sup>; et, à cette fin,

1. *Divini Redemptoris*, n. 55 et 60 ss.

il s'adresse particulièrement au clergé. Personne ne pourra donc s'étonner que Nous prenions aujourd'hui la parole pour vous découvrir, Nos très chers Frères, comment s'applique au problème agricole cette doctrine morale et économique-sociale de l'Église. Ne répondons-Nous pas ainsi à l'invitation urgente et même à l'obligation que, dès 1920, Benoît XV croyait devoir exprimer en ces termes à l'évêque de Bergame: « Qu'aucun membre du clergé ne s'imagine que pareille action est étrangère au ministère sacerdotal, sous prétexte qu'elle s'exerce sur le terrain économique; car c'est précisément sur ce terrain que le salut des âmes est en danger <sup>1</sup>. »

### *Le problème agricole et le clergé*

2. Il est indéniable, en effet, qu'il existe parmi nous une *question agricole*, c'est-à-dire un ensemble de problèmes à résoudre pour rétablir chez nos habitants des campagnes la confiance et la sécurité économique propres à leur faire aimer leur rang dans la société, et à garantir au profit du reste de la communauté nationale la préservation de notre classe rurale.

3. L'on ne saurait, il faut le redire, régler ces problèmes en se contentant de soutenir que les cultivateurs se plaignent à tort, qu'ils sont trop prodigues et ne savent plus économiser, que la désertion du sol tient exclusivement à la paresse et à l'imprévoyance. Même si cela était, l'on devrait s'en préoccuper. Car il faut rechercher et mesurer les causes du malaise rural et de la baisse elle-même des caractères qui font mésestimer la terre et s'en éloigner, afin de pouvoir y opposer de sages correctifs et provoquer à cette fin la collaboration de tous les ordres de la société.

4. A la faveur de l'esprit nouveau et d'une sorte de ressaisissement qui paraît depuis peu animer nos campagnes, le moment est venu, pour ce qui Nous concerne, de réaliser ce dessein. Nous aurons ainsi, espérons-Nous, contribué à orienter tous les efforts vers un idéal net et commun, et à maintenir dans les voies de l'ordre chrétien le relèvement et la stabilisation plus ou moins définitive de l'agriculture en Nos diocèses.

5. Nous serons entrés ainsi, au demeurant, dans la pensée du saint Pape Pie X, qui déclarait qu'il faut prendre à cœur

---

1. Lettre *Soliti Nos*, à Mgr Marelli, 11 mars 1920.

les intérêts du peuple, particulièrement ceux de la *classe ouvrière et agricole*, non seulement en gravant dans l'esprit de ses membres les principes religieux, seule source de vraie consolation dans les inquiétudes de la vie, mais encore en s'efforçant de sécher leurs pleurs, d'adoucir leurs peines, d'améliorer leur *condition économique*. L'un des buts du zèle des prêtres, ajoutait-il, doit être de promouvoir dans le monde catholique laïque les institutions reconnues vraiment efficaces pour l'amélioration morale et matérielle des multitudes <sup>1</sup>.

6. En Nous employant donc à suggérer et à rendre aussi efficaces que possible les divers moyens capables d'amener nos cultivateurs à une agriculture mieux ordonnée et plus profitable, Nous avons conscience de demeurer dans les limites de Notre rôle propre; car le bien des âmes est grandement intéressé à ce que nos populations rurales demeurent attachées au sol et puissent en tirer leur convenable subsistance. La misère temporelle, Nous ne le savons que trop, engendre bien des misères spirituelles, entre autres l'ignorance, l'envie, l'injustice, la négligence des devoirs religieux, l'affaiblissement sinon la perte de la foi. A quoi il faut ajouter que l'émigration ou l'exode vers les villes, qui résulte naturellement du souci pour les paysans d'améliorer leur sort, en expose un grand nombre à s'en aller en des milieux nouveaux et mêlés, pour lesquels ils ne sont point préparés, au grand péril de leur esprit chrétien et de leurs mœurs. L'expérience, hélas! ne le prouve que trop.

7. Au surplus, c'est depuis la venue même du Sauveur sur terre que l'Église s'est penchée avec considération vers l'homme des champs. Le Verbe divin n'a pas dédaigné de lui emprunter la plus sublime des comparaisons, lorsqu'il proclamait son Père l'agriculteur des âmes: *Pater meus agricola est.* (JEAN, XV, 1.) Et l'on peut dire que toute la tradition ecclésiastique montre une estime singulière pour l'agriculture, comme étant le plus essentiel des travaux de production, la base de toute industrie et de tout commerce parmi les humains, le fondement de la distinction des classes sociales et le premier élément de la richesse des peuples. Aussi bien, dans les encycliques *Rerum novarum* de Léon XIII, *Quadragesimo anno* et *Divini Redemptoris* de Sa Sainteté Pie XI, les maux qui affligent le peuple livré à

1. Encyclique *Pieni l'animo*, aux évêques d'Italie, 28 juillet 1906.

l'agriculture ne sont pas moins signalés, encore que d'une façon implicite, que les lamentables conditions des ouvriers, puisque si fréquemment les agriculteurs sont eux aussi parmi les pauvres et les opprimés. Les mêmes conseils leur sont donnés qu'aux ouvriers, les mêmes remèdes leur sont suggérés.

8. Nous avons donc raison de reprendre à Notre tour le sujet pour Notre propre pays. A cette fin, après avoir signalé les périls qui menacent chez nous la vie rurale, Nous proposons quelques remèdes qu'il Nous paraît urgent d'y opposer.

### I. — Dangers qui menacent notre classe rurale

9. Oserons-Nous d'abord affirmer que la vie rurale demeure la condition normale des masses? En un siècle où toutes sortes d'attirances et de nécessités ont, dans la plupart des pays, déraciné les populations terriennes pour les concentrer dans les villes, l'on est mal venu, semble-t-il, de prétendre renvoyer à leurs champs tant de citoyens improvisés, ou garder du moins à la terre ceux qui l'occupent encore. Sans doute, et Nous le reconnaitrons sur l'heure, la vie rurale ne saurait désormais se concevoir avec les mêmes éloignements et les âpretés qu'elle offrait naguère aux paysans, lesquels ont droit comme tous les autres de profiter de la science et des inventions modernes. Il n'en demeure pas moins que, nonobstant les développements de la fabrication mécanique, l'industrie foncière consistera toujours à arracher au sol le pain quotidien de l'humanité.

10. Nous pourrions ici, Nos très chers Frères, peindre le tableau heureux de la vie rurale et en montrer tous les avantages pour l'individu, la famille et la société. Mais, reconnaissons-le, ce bonheur n'est pas commun; et si l'on ne parvenait à rétablir dans un équilibre plus stable l'économie rurale, il menacerait même de disparaître tout à fait. La marchandise mise en vente par le cultivateur ne trouve pas un prix égal à celui des produits de l'industrie. Et le redressement économique qui se fait sentir peu à peu dans les salaires payés aux ouvriers n'est pas aussi sensible dans le commerce agricole. Des années de crise, dont on se relève plus lentement à la campagne que dans les villes, il est résulté une désaffection générale pour le métier d'*habitant*. Et cela très spécialement chez la jeunesse, que d'autres besognes, en apparence plus lucratives,

séduisent de plus en plus: filatures, mines, chantiers. Fatigués des quotidiennes doléances de leurs parents, aux prises avec un budget déficitaire, les jeunes campagnards ne demandent pas mieux que de chercher ailleurs un emploi, à leur sens plus rémunérateur.

11. Mais d'autres causes sont venues accentuer cette désaffection. L'opinion plus ou moins consciente existe chez la plupart que la condition de cultivateur en est une à laquelle on ne doit se résoudre que de mauvais gré; qu'avec un peu d'instruction, il faut se hâter de quitter le soc et la charrue; et que, pour monter dans la vie sociale, on doit au moins passer au village et surtout à la ville, quelque infime métier qu'on doive y remplir. De leur côté, les gens des villes, surtout les nouveaux riches, qui vont promener dans leur village natal un luxe de surface et emprunté, traitent volontiers de trop haut le campagnard intimidé.

12. Chez la femme de la campagne, il y a enfin, bien fréquemment, des rêves et des exigences qui suggèrent d'abord puis opèrent ensuite le déracinement. Souvent plus instruites que leurs hommes, mais plus vaniteuses aussi et parfois moins réfléchies, plusieurs d'entre elles aspirent à s'établir à la ville, où les commodités, l'ostentation, la mode et les vains plaisirs sont plus faciles et plus communs.

#### *Causes de l'exode rural*

13. Voilà, sans doute, pourquoi le nombre de nos cultivateurs a, pour ainsi dire, fondu comme à vue d'œil depuis quelques décades. Il est de moins de trente-trois pour cent (33%) dans notre province, qu'on continue pourtant de proclamer agricole. L'exode vers les villes est loin d'être enrayé. Ce sont des causes morales, en effet, c'est un état d'âme qui, plus encore que la crise et des circonstances passagères, l'ont occasionné.

14. La première de ces causes est l'espèce d'état d'infériorité dans lequel est constitué celui qui cultive la terre, par rapport à ceux qui exercent d'autres métiers ou d'autres professions. C'est aussi l'isolement social, l'individualisme du cultivateur, en face de l'organisation et du groupement défensif des autres classes.

Bien avant les paysans, travailleurs, par la culture du sol, de l'industrie primaire et fondamentale, les travailleurs des industries urbaines se sont unis pour leurs intérêts communs et leurs progrès. Et il advient trop souvent que le courant industriel et les exigences des patrons ou des ouvriers l'emportent de beaucoup, dans les préoccupations des hommes d'État et des chefs sociaux, comme dans le remous de l'opinion publique, sur les intérêts de la classe agricole, pourtant vitale au sein d'une nation. Il s'ensuit communément qu'à force de réclamations, d'instances, d'appuis, de menaces, de grèves, l'ouvrier des villes peut obtenir ordinairement un meilleur sort et mieux vivre; qu'en tout cas il s'amuse et se divertit plus que le cultivateur moyen. Celui-ci, devant un tel spectacle, se sent instinctivement vaincu, déprimé; et la tentation est grande pour lui de trahir sa condition et de passer à une autre plus séduisante, sinon plus heureuse. Bien plus, l'ouvrier des villes reçoit de nos jours, dirait-on, la récompense de sa malconduite: le chômage est désormais rétribué. Les grandes firmes industrielles semblent payées par les spéculateurs pour arracher à leurs terres et rassembler en des milieux industriels de plus nombreux travailleurs. Il y a des lois qui réduisent les heures et la semaine de travail et haussent les salaires des employés; il n'en est presque pas qui favorisent l'agriculteur. Dans l'état social contemporain, tout détourne le paysan de sa campagne, tout l'attire et le retient à la ville.

15. Au surplus, pendant que l'industrie s'est avancée à pas de géant dans les voies du progrès, multipliant la production, diminuant l'effort, raréfiant les dangers, enchantant parfois le labeur de l'homme, la science, jusqu'à ces toutes dernières années, avait à peu près dédaigné d'aider l'agriculture. Soudain, et tout à la fois, elle s'y est mise d'une façon troublante: l'étude des sols, des plantes, des animaux, l'enrichissement de la terre par les procédés chimiques, la sélection des grains, les croisements des races animales, les incubations artificielles et autres inventions ont tout à coup révolutionné l'agriculture et la ferme. Inquiet, éperdu, mal préparé, manquant de connaissances, de coopération, de protection économique, le cultivateur a hésité d'abord, puis il s'est obstiné peut-être contre ce nouvel état de choses. Mais il a été saisi, entraîné, poussé. Les grands marchés et la spéculation ont provoqué une surproduction; l'agriculture s'est spécialisée à l'infini; la culture rou-

tinière a été déconcertée devant les phénomènes de la production en masse, de la vente collective, de la réclame puissante et presque toujours équivoque; l'agriculteur est devenu ainsi la proie des grandes organisations commerciales. Pour avoir délaissé l'agriculture dite familiale, il ne s'est pas trouvé, à côté de concurrents riches et organisés, en meilleure posture.

Telle est la situation: déséquilibre social auquel il est important de parer au plus tôt.

## II. — Remèdes proposés

16. Puisque les ruraux s'en vont à la ville, où les attirent des appas séduisants, il y a lieu de remettre en lumière les véritables avantages de la campagne, avantages qui pourront rattacher notre peuple à la terre. La culture étant devenue difficile et improductive à cause de trop de routine et par manque de science agricole, c'est donc l'enseignement rural et l'instruction générale qu'il faut améliorer. Enfin, le cultivateur étant affaibli par son isolement individualiste, c'est l'union professionnelle qu'il faut lui enseigner et lui faciliter par tous les moyens dont peuvent disposer les pouvoirs publics et les corps sociaux.

### I. — L'ESTIME DE LA PROFESSION AGRICOLE

17. Nous croyons d'abord qu'il y a lieu de rendre à l'homme des champs le sentiment de la dignité de sa condition. Le respect de l'agriculture par toutes les classes de la société, leur souci d'améliorer le sort des cultivateurs, doivent être développés et se répandre dans la nation. Voilà qui découlera du sens social, et qui l'entretiendra en même temps.

#### *Son aspect social*

18. Dans le choix de son état de vie, chacun ne doit pas seulement se considérer soi-même, mais aussi le service qu'il doit à la société. C'est ce qui inspire les grandes vocations surnaturelles, celles par exemple du prêtre, du missionnaire, de la sœur de charité. Déjà, au point de vue naturel, cette pensée ne doit-elle pas pareillement commander la mission du professionnel, de l'éducateur, de l'agriculteur enfin? Trop de jeunes gens et de jeunes filles, peu réfléchis ou mal conseillés, n'apprécient dans l'avenir qu'ils choisissent que les seuls avantages sensibles et personnels, sans faire attention aux avantages ra-

tionnels et nationaux qui devraient surtout les déterminer. Ils regardent le plaisir sans guère examiner le devoir. Ils mésestiment le dévouement que chacun doit à la patrie: le soldat pour la défendre avec ses armes, le paysan pour la nourrir de son champ.

19. Certes, l'histoire confirme chez nous d'une façon éclatante les services que la classe paysanne est appelée à rendre au pays. Sans les quelques milliers d'*habitants*, pauvres, peu instruits, mais fidèles à leur foi et à leur langue, courageux travailleurs, qui, en 1760, groupés autour de leurs clochers, restèrent attachés au sol, le Canada français serait vraisemblablement disparu aujourd'hui de la carte du monde, et le catholicisme aurait perdu l'une de ses forteresses en Amérique. L'affaiblissement de la foi et la légèreté de notre siècle ont fait perdre de vue la profondeur et l'utilité d'une vie obscure, ainsi que sa beauté surnaturelle et son héroïsme devant Dieu, quand elle est fécondée et soutenue par la grâce.

20. Pareille étroitesse dans l'appréciation de l'existence consacrée aux labeurs des champs est devenue d'autant plus commune que l'oubli du devoir social est plus universel. Il en est qui font l'aumône aux pauvres, souscrivent ostensiblement aux bonnes œuvres, pratiquent extérieurement leur religion, mais demeurent quand même égoïstes et pèchent contre la justice: car ils ne font rien de ce qu'ils peuvent pour aider toutes les classes de la société à jouir d'une part des biens humains, et estiment qu'il suffit d'être habile et calculateur pour honnêtement se pourvoir aux dépens de la collectivité.

21. Eh bien! non. Il faut rétablir dans la pensée de tous la doctrine morale catholique et les principes d'économie sociale qui s'en déduisent. Il faut partir du Décalogue qui oblige à rendre à Dieu ce qui lui est dû, mais au prochain aussi. Il faut admettre l'Évangile qui prêche l'amour de tous, la charité pour les pauvres et les petits, et la justice qui ne permet à personne d'organiser sa vie en marge de la société. A-t-on assez réfléchi à tout le sens que porte le tableau du jugement dernier, tel que dessiné par le Sauveur: « Chaque fois que vous aurez nourri, désaltéré, recueilli, vêtu, visité l'un de ces petits, c'est à moi-même que vous l'aurez fait; ou, dans le cas contraire, si vous le leur avez refusé, c'est encore à moi-même que vous l'avez refusé. Ceux qui se seront occupés des autres ici-bas

recevront ma récompense éternelle, ceux qui ne s'en seront point souciés iront aux supplices de l'enfer. »

22. Il découle de cet enseignement des conclusions très pratiques, même dans la possession et l'usage des biens de ce monde. Quelque légitime et sacré que soit le droit de propriété individuelle, il n'est point dégagé de toute obligation morale envers le prochain. Et si l'on admet pour les riches le droit de protéger leur propriété et d'en acquérir encore par la coalition, le cartel et la fédération, on ne saurait trouver mal que les paysans et les ouvriers recourent à des moyens analogues dans leurs associations et leurs syndicats professionnels.

23. L'Église, pour s'opposer au libéralisme économique, c'est-à-dire à la théorie qui permet de faire des profits par tous les moyens, ne soutient pas d'autre part l'égalitarisme, le socialisme d'État, ni le collectivisme, arrivé aujourd'hui à son terme naturel dans le bolchevisme russe. Mais elle veut que chacun s'occupe de son prochain par charité, miséricorde, justice, équité et sens social, mais sans accorder à personne le droit d'envier, d'exiger, d'accaparer le bien d'autrui. Elle reconnaît aux initiatives privées, au travail, au talent, à la famille, de justes titres à une possession inviolable des biens de ce monde. Elle ne permet pas à l'État de se substituer en tout aux individus ni aux groupements sociaux dans la réorganisation des classes sociales, dans la suppression du chômage, dans la répartition des bénéfices du commerce et de l'industrie. Elle ne veut point que chaque individu soit un mineur dans la collectivité. Non. Au pauvre, au travailleur, au plus déprimé, elle reconnaît une âme incorruptible, une éternelle destinée, et conséquemment la dignité et les droits qui conviennent à la personne humaine.

#### *En garde contre les mauvaises doctrines*

24. Voilà ce qui doit reconforter et élever à ses propres yeux notre cultivateur, et le retenir d'écouter les prêcheurs d'un égalitarisme aussi illusoire que funeste. Ce n'est pas en vain que Nous mettons ici les Nôtres en garde sur ce point. Car il est notoire que des agents communistes, même en notre pays, voudraient former de tous les fermiers canadiens un front commun, pour combattre ensuite la propriété privée et ce qu'ils appellent la bourgeoisie.

25. Que le cultivateur y réfléchisse. Autant il lui sera légitime de souhaiter que sa profession lui fournisse une honnête aisance, proportionnée à son travail, et qu'elle lui donne les moyens de préparer un avantageux avenir aux siens, autant il deviendrait dangereux pour lui et stérile pour tous de verser dans le découragement. Découragement qui lui ferait maudire son sort, scandaliserait ses fils par une fausse représentation des lois de la vie humaine et l'oubli de ses sacrifices obligatoires, et les porterait à tourner le dos à la profession paternelle, peut-être même à prêter l'oreille aux théories subversives.

26. Il est donc évident que s'insère dans la question sociale la question morale elle-même. On ne saurait être fidèle au devoir social, si l'on ne croit pas au devoir. Ceux qui jugent de la vie humaine comme n'étant ordonnée à rien autre qu'à la jouissance de ce monde ne sont pas portés à beaucoup d'héroïsme dans le service et le respect d'autrui. Ce sont les croyants seuls qui peuvent porter la vertu jusqu'au sacrifice des intérêts propres. Voilà ce qu'il importe de remettre en lumière dans tous les esprits.

#### *Le rôle de la femme*

27. A cet égard le rôle de la femme et de la mère qu'éclaire la foi chrétienne est souverain. Malgré les travaux et les plaintes du père, malgré la dureté de la vie, si sa douce voix, voix chrétienne, voix de confiance en Dieu, voix de douce résignation dans les épreuves, voix d'encouragement et d'amour toujours fidèle, se fait entendre et répand au foyer rural comme une atmosphère purifiante et une lumière du ciel, elle rendra la vie de la campagne plus attachante pour tous, et ses fils aimeront à y demeurer.

28. Les villageoises elles-mêmes, — Nous le disons bien haut, — de quelque classe ou de quelque condition qu'elles soient, se doivent de parler toujours favorablement des travaux de la terre et de la profession d'agriculteur. C'est avec considération qu'elles traiteront les femmes de cultivateurs, leur donnant l'exemple du travail manuel, s'appliquant volontiers aux soins d'un jardin ou aux autres menues besognes de la vie champêtre, et inspirant surtout par leur conduite la simplicité, la sobriété et la modération dans l'ameublement, dans les toilettes, dans les voyages.

Elles ne dédaigneront point de faire partie des groupements agricoles féminins ou des cercles de fermières: non, certes, pour s'y arroger la première place et les diriger à leur fantaisie, mais pour honorer et pour stimuler dans leurs initiatives leurs compagnes des *rangs*. Et, à leur propre foyer, elles sauront maintenir une atmosphère rurale; elles sauront enseigner à leur famille la pratique des vertus chrétiennes et en particulier des vertus sociales qui relèvent et ennoblissent les plus humbles états.

29. La vraie femme de campagne saura se dépenser laborieusement, conduire sa maison industrieusement, mettre chacun à sa tâche et la lui faire aimer.

Nous ne pouvons omettre ici de rendre hommage à tant d'entre elles qui, par leur piété, leurs vertus, leur esprit de travail et d'économie, ont réussi à maîtriser tous les contretemps. Elles ont su tout à la fois donner à l'Église et à la patrie des fils et des filles admirables, et, amenant la prospérité domestique au foyer, assurer à leur mari la plus belle récompense de ses travaux de terrien. La pensée se reporte instinctivement ici à la peinture que fait l'Esprit-Saint lui-même de la femme forte, au *Livre des Proverbes* (XXI, 10-31):

*Elle est plus précieuse que ce qui vient de l'extrémité du monde.*

*Le cœur de son mari met sa confiance en elle; et il ne manquera point de bénéfice.*

*Elle lui rendra le bien, et non le mal, tous les jours de sa vie.*

*Elle a cherché la laine et le lin, et elle a travaillé de ses mains sages et ingénieuses.*

*Elle est comme le vaisseau d'un marchand qui sait apporter ses provisions de loin.*

*Elle se lève de grand matin, et partage le travail et la nourriture aux gens de sa maison.*

*Elle peut acheter un champ et acquérir une vigne du gain de ses mains.*

*Elle entreprend de grandes choses et ne dédaigne point le fuseau.*

*Elle ouvre sa main à l'indigent et étend ses bras vers le pauvre.*

*Elle ne craindra point pour sa maison le froid ni la neige, parce que son vestiaire contient pour tous les siens un double vêtement.*

*Elle s'est fait des meubles de tapisseries, et se revêt de lin et de pourpre.*

*Son mari est, du fait, illustre dans la contrée, et il siège avec honneur dans les assemblées.*

*Elle est revêtue de force et de beauté, sans angoisse pour l'avenir.*

*Ses enfants publient sa félicité, et son mari peut la louer.*

*La gracieuseté et la beauté sont vaines; c'est la femme qui craint le Seigneur qui mérite d'être exaltée.*

## II. — LE DÉVELOPPEMENT DE L'INSTRUCTION RURALE

30. Un deuxième moyen à employer pour résoudre le problème agricole, c'est le développement de l'instruction rurale. L'estime du métier d'agriculteur et son prestige social dépendront beaucoup, en effet, du caractère qui sera maintenu et développé dans l'éducation des jeunes des campagnes et dans l'enseignement rural et agricole.

### *La part des parents*

31. A ce propos, la part qui revient aux parents n'est pas la moindre. C'est en premier lieu une atmosphère morale qu'ils ont à créer à leur foyer. Il leur appartient d'exposer à leurs enfants que le luxe et le désir de passer pour riche sont bien souvent une cause de pauvreté et de ruine pour un cultivateur; que la vertu et l'instruction sont plus appréciables que les toilettes et les bijoux; que les qualités du cœur et les ornements de l'esprit surpassent en valeur ceux du corps; qu'enfin, selon le vieil adage, « bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée ».

32. Au lieu de déprécier devant leurs enfants ce que Nous appellerons la vocation agricole à laquelle la Providence les a appelés, que les parents leur apprennent dès le bas âge à l'aimer plutôt, et à s'y préparer, afin d'y être toujours fidèle, par le travail, l'épargne et l'esprit de sacrifice qu'inspire la piété chrétienne.

33. Qu'ils n'attendent point, non plus, pour disposer leurs fils à s'établir à leur tour sur une terre, que ceux-ci aient vingt et trente ans. C'est dès que leurs enfants fréquentent la classe qu'ils doivent commencer à les instruire et à les intéresser à ce propos. Ils les formeront en particulier à l'économie, et

leur assureront les avantages d'une caisse de dotation. Ils devraient leur préparer graduellement un service de lingerie, des meubles et autres objets, et leur acquérir de bonne heure, sinon un lopin de terre, du moins quelques animaux et divers instruments de travail. Tout ceci sera une leçon vivante en même temps qu'un encouragement. L'instinct de la propriété personnelle est naturel à l'homme; l'exciter et le favoriser dans une mesure est le meilleur stimulant au travail. Rien ne saurait attacher plus étroitement à sa condition dans le monde que la jouissance des biens qu'elle nous procure et sur lesquels se prolonge la personnalité.

34. Si les chefs de famille croient devoir permettre à leurs garçons ou à leurs filles d'aller provisoirement s'employer à des travaux salariés, par exemple, dans les chantiers ou dans les villes, ils les mettront en garde contre les dangers de perdre leur vocation agricole, leur représentant vivement que dans une famille de cultivateurs ces travaux ne peuvent être qu'accidentels et comme un pis-aller.

On a bien lieu de regretter que tant de fils de nos campagnes et souvent les chefs mêmes des foyers quittent chaque année pour plusieurs mois leur paroisse, et s'enfoncent dans la forêt dépenser leurs forces les meilleures et se désaffectionner bientôt et à jamais de l'agriculture. Maintenant surtout que l'exploitation forestière se fait même dans la saison des cultures, il y a là une lamentable et bien funeste expatriation des fils du sol. D'autre part, combien de celles qui laissent leur village pour s'en venir en service à la ville, surtout au loin, ne sont-elles pas perdues ensuite pour la vie rurale, sinon d'une façon pire encore!

Le mieux sera toujours de garder le plus possible au foyer garçons et filles, s'efforçant de préparer ensemble l'établissement de chacun, utilisant tous les bras et toutes les initiatives afin de retirer du travail commun les meilleurs profits. A cet égard la réflexion et le labeur parviennent à faire des merveilles.

#### *L'atmosphère rurale de l'école*

35. Pour ce qui concerne l'école, il n'est peut-être pas hors de propos de rappeler aux parents leur obligation de voir à ce que les enfants préparent sérieusement à la maison leurs leçons et fassent leurs devoirs. D'où l'opportunité, entre autres, que

les filles aient l'avantage de quelques années de pensionnat, afin qu'une fois revenues au foyer paternel, elles répandent autour d'elles, quoique avec modestie, l'instruction qu'elles auront reçue, les bonnes manières qu'elles auront apprises; elles seront ainsi auprès de leurs père et mère de précieuses auxiliaires dans la formation intellectuelle et dans l'éducation de leurs petits frères et sœurs. Ainsi, au sortir du couvent, elles sauront encourager les garçonnets surtout, trop enclins malheureusement à délaïsser les livres dès l'âge de quatorze ou quinze ans, ou même plus tôt, à continuer de lire, d'écrire et de s'instruire. Chaque foyer pourrait ainsi posséder en quelque sorte son école du soir et du dimanche.

36. A cela, on oppose parfois que les couvents et les académies, même de nos villages, déracinent plutôt de la campagne les enfants venus du rang. Souhaitons que l'accusation soit gratuite. En tout cas, il se forme partout une réaction heureuse qui obviara à ce mal. Plus que jamais écoles et pensionnats des campagnes doivent donner à leur enseignement une teinte rurale, et prolonger leurs leçons des arts domestiques et ménagers. Qu'on se garde, à ce sujet, d'ambitionner plutôt la culture des beaux-arts, ou de s'en tenir aux travaux de fantaisie. La cuisine, le tricotage et la couture, mais aussi le filage, le tissage et la confection des vêtements qui conviennent à la campagne et à notre climat devraient s'y apprendre. D'heureux essais dans ce sens ont pleinement réussi; qu'ils se multiplient et se perfectionnent partout. Le budget familial en sera d'autant dégrevé, et surtout la santé, le moral, la joie de nos foyers ruraux en auront considérablement profité.

37. Mais il va de soi qu'à cette atmosphère rurale de l'école tout doit contribuer. Les manuels, les instituteurs et institutrices, les inspecteurs, les membres des commissions scolaires, les communautés, les corps publics et le clergé ne doivent se lasser de redire l'importance nationale et les avantages réels de la vie rurale.

38. Et pour mieux faire saisir ces avantages, rien ne défend, bien au contraire, de les encadrer en un tableau riant et suggestif de charmes sensibles. Une vaste maison, bien éclairée, meublée simplement mais avec ordre et bon goût, munie des commodités élémentaires de la vie moderne, entourée de jardins et d'ombrages, où circulent le bon air et la lumière, où

règnent la paix et la gaieté, coûte ordinairement plus de soins que d'écus. La table garnie des fruits du verger et des légumes du potager, ou bien des produits de la basse-cour et de la ferme, quand tout cela est bien présenté, vaut tous les diners de grand hôtel.

Peut-être faudra-t-il aussi faire comprendre que le spectacle d'une nature belle et vraie est supérieur à celui de la toile d'un cinéma. D'aucuns jugent que dans les campagnes il y a trop peu d'amusements. Nous estimons que les ruraux en auront à leur gré si on leur apprend d'abord à apprécier leur milieu et leur condition.

On l'a justement dit, plus d'un jeune homme et plus d'une jeune fille, si on avait su les y attacher, fussent demeurés à la maison paternelle; ils l'ont fuie à cause de ce qu'ils avaient vu au village et à la petite ville voisine, tandis que chez eux on cultivait le déconfort. Un peu de peinture ou d'eau de chaux sur les bâtiments, de la verdure d'agrément autour de la maison, de l'ordre et du soin dans l'exploitation des sites et des beaux panoramas, font ici plus que tous les discours.

39. De même, la maison d'école doit-elle s'entourer de tous les apprêts que créent à peu de frais pour les écoliers l'intelligence et le souci des commissaires d'écoles et des institutrices de la petite école du rang, et qui donneront un caractère vivant à l'enseignement rural.

### *L'enseignement rural*

40. L'enseignement rural, voilà un problème complexe qu'on doit pourtant envisager. Serait-il nécessaire et utile de faire à cette fin, dans notre système d'enseignement public, deux programmes? D'aucuns inclineraient à le penser. Ils voudraient un double enseignement primaire, celui des villes et celui des campagnes; une double série d'écoles normales, les industrielles et les agricoles; deux catégories de couvents, d'écoles ménagères, d'académies, et le reste. Nous ne croyons pas qu'il faille aller ni si vite ni si loin. Les réactions pourraient aboutir à l'encontre même de ce que l'on recherche.

41. Mais, sans négliger le catéchisme, l'orthographe, l'arithmétique, l'histoire, il y a une atmosphère à créer autour du jeune rural, pour lui imprégner l'âme de la fierté de sa condition, de la joie de s'y enraciner et de s'y épanouir. Dictées,

compositions, leçons de choses, explications du catéchisme, tout peut servir à cela, non moins que l'enseignement technique de l'agriculture.

Les règles de la culture peuvent être elles-mêmes exposées sans âme et dans un esprit dédaigneux ou indifférent, qui aboutirait facilement à fabriquer plutôt des prétentieux que des amants de la terre, *la Grande Amie*. Il suffit, au contraire, que la vie de l'école rurale soit moins artificielle et moins livresque, qu'elle ouvre des fenêtres sur la prairie et les arbres d'à côté, pour apprendre à l'écolier sa noblesse de terrien, et ne le changer point en commis-épicier. Nous nous réjouissons qu'à cette fin des manuels soient déjà parus ou en cours d'impression, qui seront de précieux instruments aux mains des institutrices rurales.

42. Nous savons, au reste, l'attention du monde éducateur tournée vers ce problème de la ruralisation de l'enseignement dans les campagnes. Des programmes très suggestifs viennent d'être proposés. Pour l'enseignement agricole proprement dit, outre nos écoles supérieures d'agriculture, rattachées à l'une ou à l'autre de nos universités, et dont l'essor promet pour bientôt les plus magnifiques et les plus nécessaires audaces, un plan est ébauché et en certaine mesure déjà mis en pratique, visant à multiplier des écoles moyennes d'agriculture qui permettront à notre jeunesse de campagne d'acquérir d'une façon plus précise et plus poussée la science de son métier naturel. Pour les filles, des cours de science ménagère et d'arts domestiques se multiplient parallèlement. Nous louons à ce propos les excellentes dispositions de nos gouvernements.

43. Mais Nous estimons que toutes ces institutions, plus encore que pour la science professionnelle qu'elles diffuseront, seront précieuses pour le sentiment de confiance et l'enthousiasme qu'elles devront susciter partout en faveur de la profession agricole. Ce sont elles qui développeront les convictions nécessaires. Non seulement elles prêcheront le devoir de revenir ou de tenir à la terre, mais elles en montreront la beauté, l'efficacité; et puis elles illustreront comment il peut devenir plus facile et même rémunérateur de se dévouer, pour peu qu'on s'y prépare comme il sied.

44. Les chefs de famille ne seront-ils pas forcés eux-mêmes, par la suite, s'il leur est arrivé de se plaindre trop amèrement

des côtés austères de leur état, de changer de langage et d'humeur, et d'estimer avec optimisme et courage ce qu'ils eussent peut-être pensé être un vil métier? Ne songeront-ils pas à habituer leurs fils grandissants à s'intéresser aux progrès de la ferme, en confiant, par exemple, à chacun l'exploitation de quelque lopin, la culture de quelque variété particulière, dont le fruit constituerait un commencement d'avoir, placé à la caisse d'épargne au nom même du jeune rural qui aura déployé ainsi du talent et de l'initiative?

45. Les groupements agricoles de tout nom embrasseront le même programme, se donnant pour tâche primordiale de manifester une sympathie intelligente envers la jeunesse qui étudie l'agriculture. Il y a dans cette jeunesse, à l'heure présente, des inclinations que Nous louons. Nous savons le ministre provincial de l'Agriculture tout disposé à favoriser les cercles d'études des jeunes agriculteurs. D'autre part, une Jeunesse agricole catholique (J. A. C.) se forme, qui saura par tout se mettre à l'étude des choses de son métier. Le prêtre y infusera l'esprit chrétien et la doctrine religieuse, l'agronome fournira la science agricole et les expérimentations. N'y apprendrait-on qu'à lire assidûment les publications, journaux et revues propres à renseigner les cultivateurs, et trop souvent délaissés, qu'il y aurait déjà là profit considérable autant que plaisir nouveau.

46. Sortis de leurs diverses écoles, nos jeunes ruraux plus instruits devront rapporter dans leur milieu une science diffusive. Leurs aînés voudront bien les encourager et les entendre et non les rebuter. On a vu les élèves de tel cours agricole réunir périodiquement les cultivateurs de la localité, heureux d'entendre exposer ce que les jeunes avaient appris, et de se mêler à leurs discussions pour en corriger par l'expérience ce qu'elles pouvaient avoir d'encore trop théorique. Des essais d'amélioration de la culture locale s'ensuivirent, et ce fut bientôt un charme pour tous que ces assemblées de paroisse, sous la discrète et intelligente poussée d'un curé rural, vraiment soucieux du bien de son peuple.

#### *L'instruction générale*

47. Nous ne pouvons qu'applaudir à tous ces efforts pour développer l'instruction de nos ruraux: l'instruction agricole mais l'instruction générale aussi.

L'enseignement de l'agriculture, réduit aux notions fondamentales et essentielles, exposées au moment favorable, par l'expérimentation ou l'observation directe, peut se réaliser intégralement dans toutes les écoles rurales; et, de cette sorte, bien loin de nuire à l'étude des autres matières, il deviendra, au contraire, pour l'enseignement de celles-ci autant que pour l'éducation générale des diverses facultés, un adjuvant précieux. L'école rurale aura rempli sa mission spécifique, si elle sait inspirer aux enfants qui la fréquentent l'amour du travail agricole et le souci de s'y appliquer intelligemment, c'est-à-dire, avec la notion exacte des choses de la culture. Souhaitons même que l'idée au moins de la coopération et de l'union professionnelle soit semée dans l'esprit des écoliers, à l'occasion, par exemple, des leçons de morale, de calcul ou de patriotisme et de civisme.

48. Pour cela, il en est qui jugent que toutes nos institutrices du rang devraient être munies d'un diplôme d'agronomie, ou que les leçons d'agriculture élémentaire devraient ressortir à des maîtres spécialistes en science agricole. Il nous semble que c'est là bien compliquer, pour le moins, et jusqu'à le compromettre, un enseignement qui doit demeurer simple et rudimentaire, tout en étant précis. Il appartiendra à nos écoles normales de préparer suffisamment à cette fin instituteurs et institutrices, maintenant que tous les professeurs d'enseignement primaire auront à y passer. De la sorte, le dévouement de la maîtresse d'école rurale sera moins desservi par l'inexpérience et la jeunesse. Au surplus, des essais fort suggestifs de formation d'institutrices pour la campagne sont en cours et sous observation; vu l'état des esprits, ils ne manqueront point, d'ici peu, d'influencer les écoles normales des régions rurales. D'ailleurs, au moins les écoles normales de garçons auront des professeurs spéciaux d'agriculture. Celles des filles se ruraliseront sans délai au degré voulu; le branle est donné. S'il est légitime à cet égard d'avoir ses exigences, qu'on se garde aussi d'entretenir des suspicions injustes contre des institutions dont la direction est généralement des mieux disposées.

49. Toutefois, ce n'est pas seulement l'instruction agricole qui est trop faible dans nos campagnes, c'est l'instruction *tout court*. Diverses circonstances expliquent, on le saisit, que la population paysanne soit parfois moins instruite que celle des

villes. Et il faut tout de même lui savoir gré de tout ce qu'elle a fait, au prix de sacrifices personnels, pour l'établissement de nos collèges, couvents et académies, comme de nos institutions de charité. Il est aussi grandement digne d'admiration, le souci d'un bon nombre de cultivateurs, de maintenir garçons et filles dans les diverses maisons d'éducation de la province. Voilà comment s'est constitué ce réservoir social où l'Église et l'État ont si largement puisé: évêques, prêtres, religieux et religieuses, missionnaires et éducateurs, chefs politiques et chefs sociaux de tout degré, professionnels et autres citoyens de marque en sont sortis nombreux.

50. Néanmoins, il faut quand même déplorer l'inappréciation de plusieurs pour l'instruction la plus élémentaire, et Nous ne pouvons que les inviter tous à prendre les moyens les plus efficaces et à faire tous les efforts pour que l'instruction progresse de plus en plus parmi eux.

51. Dans nos campagnes, on pousse plus volontiers les filles au couvent, dans l'espérance de voir celles-ci faire ensuite de l'enseignement au moins quelques années, et gagner ainsi d'une manière honorable quelque argent sonnante. D'un autre côté, trop de commissaires d'écoles paraissent bien peu saisir la valeur de l'instruction, et ils en subordonnent le développement aux craintes et même à l'avarice de leurs électeurs. Il s'ensuit qu'on paie aux institutrices des salaires de famine. Espérons que les privilèges accordés maintenant aux commissions scolaires qui haussent les salaires corrigeront ces abus. Les commissions ne le peuvent faire cependant que si la mentalité commune change elle-même partout, comme on en aperçoit d'heureux indices en divers endroits, grâce à Dieu.

52. Nonobstant, on a à regretter l'hésitation de tant de commissions scolaires à s'assurer les services de maîtres laïques ou de religieux enseignants, dans les municipalités où le nombre des garçons réclamerait qu'ils ne fussent point confiés à des Sœurs ni à des institutrices. N'est-il pas lamentable de constater comme l'instruction des garçons est parfois négligée? On les retient d'aller en classe sous tous les prétextes. On les en retire à douze ou treize ans. Ces jeunes gens se livrent aux travaux de la ferme, s'en vont aux chantiers dans les bois, et même, très souvent, chôment et flânent sans plus; conséquemment, ils oublient les rudiments qu'ils ont appris, au point que

bientôt non seulement ils n'ont plus le goût de lire, mais ils ne sauraient guère le faire avec intérêt. Leur intelligence s'atrophie, leur jugement reste étroit. Comment pourraient-ils concevoir dans toute leur ampleur les problèmes publics, à la solution desquels ils doivent contribuer, au moins par leur suffrage? Ils n'ont que des informations vagues, des idées obscures, et sont la proie facile de toutes les équivoques et des plus faux systèmes.

53. Et comment progresseraient-ils dans leur profession, s'ils n'ont pas le moyen de lire les journaux qui en traitent, les rapports du ministère de l'Agriculture, les renseignements des agronomes, etc.? Comment surtout prendraient-ils une part efficace aux groupements professionnels qui leur conviennent, comment en deviendraient-ils les officiers et les directeurs? L'instruction élémentaire mieux appréciée par les familles et conséquemment plus recherchée est nécessaire, à un degré vital, dans nos campagnes, pourvu qu'on en corrige la déviation trop fréquente, pourvu que, au lieu de le déraciner du sol, au contraire elle y enfonce plus avant le terrien, lui enseignant à s'élever toujours plus haut dans la recherche de la culture personnelle et par la valeur de sa vie sociale.

54. Contrairement à ce qui arrive trop communément, c'est au moins jusqu'à la sixième année que tous nos enfants, même à l'école du rang, devraient être, coûte que coûte, maintenus à l'étude. D'aucuns estiment que c'est là trop ambitionner. Pourtant, si l'on n'y parvient, les nôtres seront voués irrémédiablement à l'infériorité sociale. Il serait plutôt à souhaiter que même les petits campagnards continuent généralement en septième et en huitième. Si leurs classes ont été imprégnées de cette atmosphère rurale dont on a parlé plus haut, ils seront en état, au sortir de l'école, leurs notions d'agriculture fussent-elles encore rudimentaires, de profiter de tous les autres moyens de se donner une culture agricole convenable. Les cercles d'études et les journaux agronomiques compléteront alors d'une façon efficace leur préparation; et celle-ci se nuancera d'esprit social, s'ils font partie d'un groupement professionnel.

### *L'enseignement postscolaire*

55. On ne peut omettre, en effet, de traiter ici succinctement de l'instruction rurale postscolaire. Il va de soi qu'elle

doit être organisée en conformité avec le tempérament et le milieu scolaires. Tel enseignement sera le moins livresque possible, et répondra aux besoins réels les plus pressants des grands garçons et des adultes de nos paroisses. Souvent, au dire des gens d'expérience, ce sera la petite école qu'il faudra reprendre pour un certain nombre, mais avec intelligence, dévouement et tact, d'une façon qui fasse oublier l'effort et captive les esprits. L'œuvre de quelques curés à cet égard est bien digne d'admiration. En certains milieux, grâce aux subventions publiques, et avec le concours d'instituteurs et d'agronomes compétents, on a eu des résultats satisfaisants. Un projet récent suggère, dans ces cours postsecondaires, avec la revue du français et des éléments de l'anglais, l'enseignement de l'agriculture pratique, de l'arithmétique, de la comptabilité agricole, de l'hygiène, des notions de coopération économique et de sociologie appliquée à l'agriculture, de civisme et autres rudiments des sciences usuelles. Le programme est affaire d'adaptation aux circonstances et de nécessité locale.

56. Or, même au degré postsecondaire, l'instruction doit respecter le caractère constitutionnel de notre système d'instruction publique. Dans notre province, elle est à base confessionnelle, et l'on ne saurait à aucun prix sacrifier ce trait sans léser les droits et l'esprit même de notre organisation sociale. Les cercles d'études des agriculteurs ou des jeunes ruraux devront donc posséder eux aussi ce caractère. N'objectez point que la science agricole n'a cure des considérations théologiques et morales. Au contraire, c'est par elle qu'on peut, si on en abuse, inoculer dans l'âme du paysan une morale toute matérialiste et une économie révolutionnaire et bolchevique.

57. Pour ce qui regarde Nos fidèles, il est d'une majeure importance que ces cercles soient généralement à base paroissiale. La tradition autant que le tempérament national de nos fermiers l'exigent, et l'expérience n'en contredit point, tant s'en faut, les avantages. Le rôle du prêtre y sera celui, non pas de président, mais d'aviseur moral et d'assistant ecclésiastique. Il y fournira les lumières de la doctrine catholique et usera de son influence pastorale pour développer chez les membres la justice et la charité évangéliques, vertus sociales au premier chef.

58. Dans ces mêmes cercles d'études, l'agronome aura naturellement aussi une fonction de guide et d'aide en tout ce

qui a trait à la technique de la profession. Qu'il évite d'y paraître avec des visées ou des sentiments de simple fonctionnaire d'État, restreignant ainsi son influence à celle d'une partisanerie politique, tandis qu'il lui faut l'employer à l'œuvre de la reconstruction sociale. Que s'il accomplit plutôt sa fonction à titre de membre de la profession agricole et d'apôtre social, facilement et fort opportunément il pourra devenir l'un des dirigeants de l'association des agriculteurs. Car c'est évidemment par ses officiers à elle que l'association doit se diriger, en tenant compte des lois de l'État et de celles de l'Église du Christ.

59. Qui ne voit, en effet, que sur le programme et l'organisation de ces cercles d'études ouverts à tous, le Conseil de l'Instruction publique, autorité compétente en l'espèce, doit posséder un droit de regard comme sur tout ce qui sert à l'instruction et à l'éducation populaires? Il inspirera la législation et surveillera l'application des lois portées dans ce domaine. De telle sorte que, sous prétexte de liberté d'enseignement, on ne voie pas surgir d'organismes où puissent se tramer des projets nuisibles à l'ordre social. Les catholiques sont les premiers à bénéficier de la liberté ainsi protégée contre ses propres contrefaçons. Ils ont ainsi le droit d'attendre, acceptant eux-mêmes la surveillance de l'autorité légitime, qu'on protège leur voisinage contre les propagateurs de doctrines subversives.

### III. — L'ORGANISATION PROFESSIONNELLE DES AGRICULTEURS

60. Nous venons de parler de groupements professionnels. On devra l'avouer, assez longtemps a-t-on expérimenté les inconvénients de l'exploitation rurale par la famille isolée. Elle a suffi, mais dans un milieu qui achève de disparaître, aux chefs de famille doués et intelligents; elle a même favorisé parfois une louable émulation. Mais n'a-t-elle pas développé une certaine façon puérile et surnoise de cacher au voisin ses méthodes de succès? N'a-t-elle pas poussé encore à l'envie, à la tricherie, aux injustices même les plus graves? La partisanerie politique est venue exciter toutes ces passions au paroxysme et mettre, oserait-on dire, presque de la férocité, parfois, dans les relations individuelles. Les résultats économiques n'en ont pas été moins désastreux. Habitué à être trompé par le voisin où par le coparoissien, on s'est persuadé pouvoir en agir de même

avec le client plus lointain; et ainsi des pratiques souvent ridicules, parfois infâmes, ont amené fatalement la fermeture de certains marchés.

### *Avantages de l'association*

61. La coopération protège les associés contre leurs propres tentations et contre la concurrence malhonnête des autres. Aussi est-ce bien, avec le travail d'ordre moral, l'une des choses qui pressent le plus, que d'apprendre à nos cultivateurs le profit en espèces qui leur reviendra, outre la paix de leur conscience, de ne pas travailler par en dessous, mais au contraire de faire la chaîne avec leurs congénères pour se défendre et se soutenir. Car il demeure que la famille isolée est exposée à la routine dans les méthodes de culture, et qu'elle se défend mal des intermédiaires coûteux dans l'achat du matériel aratoire et des autres éléments nécessaires.

62. Que nul ne s'étonne donc de Nous voir recommander l'association comme troisième remède à la crise sociale des agriculteurs de chez nous, une fois qu'ils auront repris conscience de la noblesse de leur état, et que l'enseignement rural se sera adapté à leurs besoins. C'est, au fond, le plus pressant, parce qu'il amènera tous les autres. L'union corporative de la classe agricole est l'unique préventif contre le péril du socialisme et même du communisme qui cherchent à nous envahir.

63. Le socialisme exagère la part de l'association jusqu'à anéantir le particulier dans l'État. L'école d'économie individualiste, à l'autre extrême, repousse l'association pour laisser aux habiles et aux forts le soin de se tirer d'affaire, dans l'âpre concurrence des intérêts de chacun. Entre ces deux excès, la sociologie catholique propose une formule moyenne, conforme au caractère humain de l'individu et à son caractère social: exploitation familiale, mais avec protection et renforcement des initiatives privées par le moyen de l'association professionnelle ou du syndicat agricole, autorisé et garanti par l'État, et animé de sentiments de justice et de charité, grâce à son inspiration religieuse.

### *L'Union catholique des Cultivateurs*

64. Il y a déjà un certain nombre d'années que Nos vénérés prédécesseurs ont préconisé ce remède. Ils ont favorisé l'établis-

sement de l'Union catholique des Cultivateurs, dite U. C. C. A Notre tour, et une fois encore, Nous venons la recommander à toutes nos paroisses, et y pousser le zèle de tous les curés. Mieux connue, mieux appréciée et acceptée, elle deviendra la planche de salut et la sauvegarde de toute notre population rurale.

65. Si, par exemple, l'U. C. C. comptait dans ses rangs l'ensemble de nos cultivateurs, du même coup il s'ensuivrait pour eux une représentation politique mieux adaptée, une meilleure défense collective de leurs droits, une plus efficace protection de leur noble profession. C'est l'association professionnelle, forte et appuyée par toutes les classes de la société, qui maintiendra le caractère agricole de l'école rurale; qui, grâce à un système coopératif assez développé, émancipera la classe paysanne de la tutelle des puissances d'argent, et fera de la campagne une saine force économique; c'est elle qui provoquera la création d'industries complémentaires de l'agriculture; qui appuiera, ou au besoin corrigera, la politique fiscale, routière, ferroviaire, hydroélectrique, en ramenant tous ces programmes à la politique fondamentale, celle qui favorise avant tout la famille.

66. L'union agricole aura pour conséquences à peu près immédiates l'esprit de coopération, puis la création ou le développement de coopératives de crédit (Caisses populaires) et d'assurance, de production, de vente, d'achat, etc. Celles-ci à leur tour pousseront à une production plus égale et de meilleure qualité, ainsi qu'à une meilleure présentation. La sélection des sols et la culture des variétés, le développement des produits régionaux, l'ouverture de marchés avantageux, l'organisation de la publicité, la diminution des intermédiaires qui dévorent toujours leur bonne part des profits, voilà autant d'avantages pour les producteurs de la terre. La classification des produits, le choix d'espèces plus rémunératrices, l'entente entre producteurs et consommateurs, la mise au ban des spéculateurs, l'affaiblissement des *trusts* et monopoles, l'éloignement des entremetteurs parasites, une conscience plus éclairée du devoir professionnel: tels sont quelques-uns des résultats les plus évidents qui pourront naître, et qui naissent déjà, de l'organisation professionnelle des cultivateurs, sous l'égide de la religion.

*Œuvre d'éducation et œuvre économique*

67. L'association professionnelle peut être à la fois une *œuvre d'éducation* et une œuvre de *portée économique*, destinée à favoriser la santé sociale.

A titre d'*œuvre d'éducation*, elle doit atteindre la jeunesse et les adultes, particulièrement par des cercles d'études du genre de ceux que nous avons mentionnés plus haut. La tâche qui s'impose se répartirait entre les diverses catégories: cercles de J. A. C., avec services d'études professionnelles; cercles d'adultes de l'U. C. C.; cercles de l'U. C. C. féminine, avec des services d'études ménagères et d'arts appropriés aux aptitudes de la femme.

68. Et, puisque Nous en sommes à parler de coordination, pourquoi ne pas ajouter que l'Action catholique ne pourra que gagner à utiliser comme œuvre auxiliaire une association destinée à mettre de l'ordre dans les esprits ruraux et à favoriser l'harmonie dans les rapports du monde rural en ses divers éléments et avec les autres classes de la société? Le prêtre jouera ici encore le rôle d'aviseur spirituel, ou d'assistant ecclésiastique. Il y apportera l'aide de la doctrine de l'Église et son influence morale dans l'éducation de la justice et de la charité évangéliques.

69. A titre d'*œuvre de portée économique*, l'association professionnelle doit tendre à organiser, comme Nous l'avons dit, la coopération sous toutes ses formes: coopération du crédit, de la production, de la vente; caisses populaires, coopératives locales, affiliation à une coopérative centrale ayant ses constitutions, et s'offrant aux membres de l'association professionnelle comme le moyen de mettre en œuvre les notions et les principes acquis au cercle d'études. Car sans ces principes et ces notions il ne semble pas possible d'entretenir l'esprit nécessaire à la coopération: Nous voulons parler ici de la notion du bien commun, de la justice sociale, du dévouement et de la loyauté que ces notions et cette vertu exigent.

70. Au reste, les coopératives locales elles-mêmes se ressentiront de l'influence heureuse du travail éducatif des cercles. Mais à l'œuvre centrale pourront se rencontrer, pour les intérêts communs des ruraux, tous ceux qu'unit la même profession, à quelque confession religieuse qu'ils appartiennent. Nous ne

souhaitons rien de mieux que de voir nos frères séparés avoir eux aussi leurs cercles d'études et leurs organismes professionnels.

71. Cette vue d'ensemble ne dit rien des cercles agricoles, des sociétés d'agriculture, des cercles de jeunes éleveurs, des cercles de jeunes agriculteurs. C'est que le temps paraît venu à plusieurs, en vérité, d'examiner s'il ne faudrait pas subordonner, d'une certaine manière au moins, à l'association professionnelle tous ces organismes qui se disputent la clientèle et les contributions des cultivateurs, sans grand avantage pour l'éducation chez eux du sens du bien commun. Les avantages que leur procurent ces groupements particuliers, ils devraient pouvoir les trouver tous sous l'égide de leur association générale.

#### *Le rôle de l'État et celui de l'Église*

72. Quant aux membres de l'association, c'est leur fidélité aux lois de la coopération qui leur apportera les avantages économiques que, désunis, ils vont volontiers demander à l'État sous la forme d'octrois. Nous ne voyons pas qu'il soit possible à celui-ci de continuer dans la voie des octrois individuels, sans amoindrir la personnalité de ceux qui possèdent le sol, et sans les habituer à se comporter comme des socialistes qui s'ignorent.

73. Que l'on favorise, au contraire, l'association libre, sous la protection des lois de l'État et la sauvegarde de celles de l'Église, et l'association professionnelle rendra à la province tous les services que la sociologie catholique en exige. L'attention des gouvernants sera moins absorbée par les problèmes particuliers, dont la solution peut être abandonnée à des organismes intermédiaires entre l'État et l'individu.

74. Au reste, même quand l'État se croit en devoir d'assister et de réglementer par des dispositions législatives particulières les institutions professionnelles recommandées par les Papes, en particulier dans les encycliques *Quadragesimo anno* et *Divini Redemptoris* (n. 69), il doit le faire sans préjudice du respect qu'il doit à la liberté et aux initiatives privées.

Ce que Nous demandons à l'État, c'est de ne pas encourager le pullulement d'organismes rivaux par des octrois qui les maintiennent dans une sorte de vie parasitaire ou au moins arti-

ficielle, au détriment de l'Union, qui, elle, relève véritablement des principes de l'association professionnelle.

75. Nous lui demandons aussi de permettre à l'Église de poursuivre librement son œuvre. « L'État, recommande Pie XI, doit laisser à l'Église la pleine liberté d'accomplir sa divine mission... Agir autrement, et prétendre quand même arriver au but avec des moyens purement économiques et politiques, c'est être victime d'une dangereuse erreur <sup>1</sup>. »

Nous réjouissons que les autorités publiques de cette province le comprennent et soient disposées à toujours seconder l'Église et non à l'éloigner.

Au reste, Nous ne faisons par là que Nous imposer des charges nouvelles à Nous-mêmes et à Nos prêtres; car sur ces derniers retombe toujours le labeur de communiquer la doctrine aux membres de l'association, et, pour cela, de commencer souvent par les rudiments nécessaires à la tenue de cercles d'études sans lesquels l'association elle-même ne vaut rien pour le bien commun. Nous imposons même à Nos prêtres des études de science économique et sociale, afin de bien marquer à notre classe rurale en quelle estime Nous tenons les choses de sa profession.

76. Tout comme Nous avons des prêtres voués à l'étude des sciences physiques et naturelles dans nos maisons d'éducation, Nous avons cru bon, suivant en cela l'exemple des évêques d'Europe, d'assigner des prêtres à l'étude et à l'enseignement des sciences appliquées à l'agriculture. En cet ordre de choses ils n'apportent d'autorité que leur compétence personnelle, mais Nous n'admettons pas qu'on la leur dénie du seul fait qu'ils sont avant tout chargés de conduire les âmes au ciel.

C'est sur les chemins de cette vie que les âmes ont à voyager; et l'on sait quels périls cette vie présente à nos gens si, au lieu de *distinguer* les choses de l'ordre matériel des choses de l'ordre spirituel, comme il est légitime de le faire, on va jusqu'à les *séparer*, et soutenir que l'Église et ses prêtres n'ont rien à voir à l'ordre économique. Le libéralisme économique a fait assez de mal à l'univers pour qu'on ne s'étonne pas de Nous entendre réclamer encore une fois contre lui la vraie liberté et les droits de l'Église, autant que les droits de la conscience chrétienne.

1. *Divini Redemptoris*, n. 77.

Nous offrons donc, comme en matière de colonisation, des services avantageux au bien commun. Nos sociétés de colonisation se dirigent par leurs officiers, mais non sans l'aide et les lumières de nos prêtres. Que l'association professionnelle de l'agriculture se dirige de même par ses officiers et ses officières, mais sans rejeter comme suspectes les connaissances techniques que notre monde ecclésiastique est préparé et disposé à ajouter aux lumières des techniciens de l'association ou même de l'État.

77. Le rôle de l'État se précise donc de lui-même. Il suffira que tous comprennent bien l'importance et la sphère propres des activités politiques. Un trop grand nombre les confondent avec tout l'ordre social. Ils oublient que l'ordre social consiste dans la juste hiérarchie des classes, chacune heureuse de son sort et jouissant du bonheur qui lui revient légitimement. Ils oublient que la politique doit se tenir en dehors de ces classes elles-mêmes, pour les maintenir chacune à sa place et lui faire jouer son vrai rôle dans tout l'ensemble de la société. Il n'appartient donc ni au ministre ni au député, en tant que tel, ni au parti ni au gouvernement, de se faire industriel ou spéculateur, ou d'absorber le rôle des syndicats patronaux, agricoles et ouvriers. Il lui suffit de favoriser leur création, de leur assurer la part de liberté nécessaire au jeu facile du mécanisme social, de les retenir de tout empiétement, comme de les en protéger eux-mêmes contre les autres corps de la société.

Ainsi, à la lumière de la doctrine chrétienne et sous la protection publique qui lui garantira sa juste liberté, l'union professionnelle des cultivateurs contribuera-t-elle à leur assurer une ère nouvelle de progrès social et de prospérité matérielle.

## Conclusion

78. Les remèdes que Nous avons indiqués, Nos très chers Frères, quelque honnêtes et efficaces que Nous les jugions, sont tout de même humains, et par conséquent incertains et faillibles. C'est la religion qui offre les remèdes les plus sûrs.

### *L'esprit religieux remède souverain*

79. Et, Nous ne vous le disons point sans une grande tristesse et une grave inquiétude, les causes les plus profondes

et les plus lamentables de la crise sociale et agricole de l'heure présente sont d'ordre moral et religieux. C'est la foi et ce sont les vertus chrétiennes qui sont en baisse.

Comment une terre souillée souvent par le blasphème, des bêtes maudites par leurs maîtres, des fermes où règnent l'intempérance, la licence et la cupidité, seraient-elles bénies par le Très-Haut ?

Comment la malhonnêteté dans la production, dans les ventes et les achats, la falsification des produits, la fraude dans les marchés amèneraient-elles le bien-être et la prospérité ?

Comment l'avarice de plusieurs, trop tournés vers les choses de la terre et qui gémissent indûment de ce que leur coûtent le service divin, l'entretien de leurs pasteurs, et le maintien des œuvres de bienfaisance et d'éducation, obtiendrait-elle la protection de cette divine Providence qu'ils ignorent et qui pourtant féconde les grains et chasse les fléaux ?

Comment l'usure de ceux qui s'engraissent de la sueur des travaux d'autrui, et par les procédés les plus tortueux ou les plus cyniques retiennent le bien des pauvres, des veuves et des orphelins, pourrait-elle ne point aveugler leur esprit et endurcir leur cœur rivé à la terre ?

80. Comment la paix des consciences, la pratique des vertus chrétiennes, la charité, le dévouement, le support mutuel qui font ici-bas la véritable félicité, pourraient-ils subsister si, même dans nos familles de campagne, disparaissent l'esprit de prière et ces belles traditions religieuses qu'ont aimées nos pères ? On les voyait en tout temps et en toute occasion démontrer leur foi et leur piété. Leur fidélité au précepte dominical malgré l'éloignement des églises, leur souci d'observer les jours de fête, leur assistance aux Rogations, leurs messes recommandées pour les biens de la terre, leur prière en famille, leur dévotion aux croix du chemin, leurs exercices publics du mois de Marie, leurs signes de croix avant de trancher le pain de ménage, de tirer l'eau du puits, de commencer les semences, et tant d'autres traits tenaient sans cesse leurs regards élevés vers le ciel, pendant que leurs mains travaillaient durement le sol. Ainsi ont-ils passé la plupart en faisant le bien. Ainsi devrez-vous vous-mêmes, Nos très chers Frères, vous animer d'une religion profonde, si vous voulez adoucir vos épreuves terrestres, relever par le travail et sous la bénédiction d'En-Haut votre condition

et celle de vos familles. Ce sont là Nos recommandations les plus impérieuses. Soyez profondément de pieux et généreux chrétiens, et le problème social et la crise agricole seront substantiellement réglés.

Sera Notre présente Lettre pastorale collective lue et publiée au prône dans toutes les églises paroissiales et en chapitre dans les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception et les dimanches suivants. Et Nous exhortons les pasteurs à en diffuser la doctrine par des applications et des commentaires appropriés.

Donné à Québec, au Palais cardinalice, sous Notre seing et le contreseing du chancelier de l'archevêché de Québec, le trentième jour de novembre mil neuf cent trente-sept.

- † J.-M.-RODRIGUE *Cardinal VILLENEUVE*, O. M. I.,  
*Archevêque de Québec.*
- † GEORGES, *Archevêque Coadjuteur de Montréal.*
- † GUILLAUME, *Archevêque d'Ottawa.*
- † JULIEN-MARIE, *Évêque de Légitio, Vicaire apostolique du Golfe Saint-Laurent.*
- † JOSEPH-EUGÈNE, *Évêque de Mont-Laurier.*
- † FRANÇOIS-XAVIER, *Évêque de Gaspé.*
- † ALPHONSE-OSIAS, *Évêque de Sherbrooke.*
- † LOUIS, O. M. I., *Évêque de Haileybury.*
- † FABIEN-ZOËL, *Évêque de Saint-Hyacinthe.*
- † JOSEPH-ALFRED, *Évêque de Valleyfield.*
- † ALFRED-ODILON, *Évêque des Trois-Rivières.*
- † GEORGES, *Évêque de Rimouski.*
- † JOSEPH-ARTHUR, *Évêque de Joliette.*
- † CHARLES, *Évêque de Chicoutimi.*
- † JOSEPH, *Évêque de Charlottetown.*

† ANASTASE, *Évêque de Saint-Jean-de-Québec.*

† CHARLES-LÉO, *Évêque de Pembroke.*

ANTONIO CAMIRAND, P. D., *Vicaire capitulaire de Nicolet.*

Par mandement de Son Éminence et de Leurs Excellences.

Paul BERNIER, *prêtre*  
*Chancelier de l'archevêché de Québec*

# *Enfin !*

Un livre sur l'**Action catholique**

écrit *pour* les nôtres,  
*par* un des nôtres.

## **L'Action catholique**

d'après les directives pontificales

par

le R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

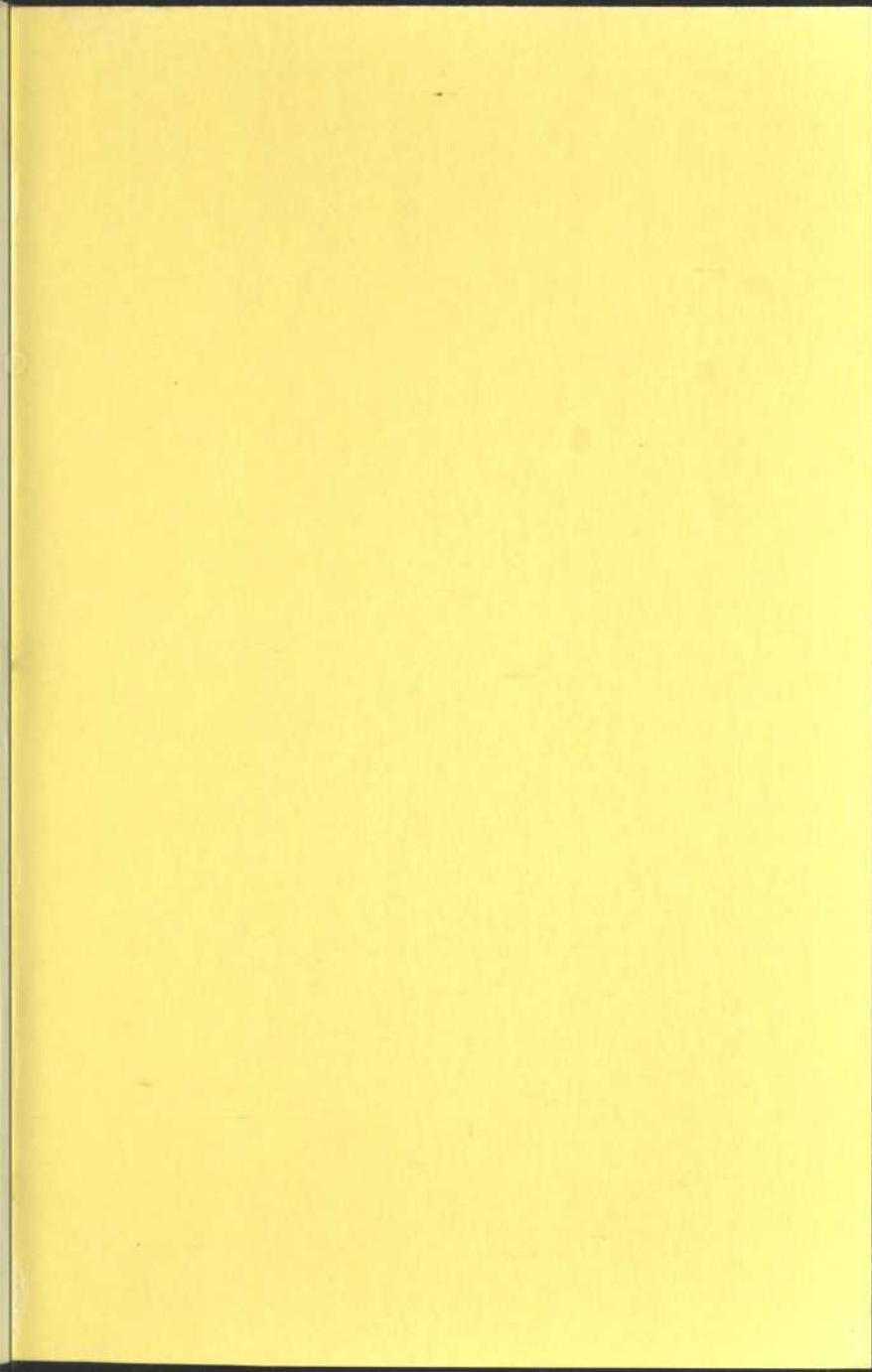
Tout ce que les prêtres et  
les laïcs doivent savoir  
sur l'Action catholique.

*150 pages — 50 sous, 55 sous franco*



**ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE**

Montréal



BNQ



000 358 580